

# COMMUNE DE POTIGNY

## Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 9 décembre 2021

---

**Présents :** M. Kepa, M<sup>me</sup> Maunoury, M. Bérel, M<sup>me</sup> Bouteiller, M. Blais, M<sup>me</sup> Lemarchand, M<sup>me</sup> Knedlik, M. Roussel, M<sup>me</sup> Kiszko, M. Benoît, M. Defenouillère, M. Gasnier, M. Geffroy, M<sup>me</sup> Fichet-de-Clairfontaine, M<sup>me</sup> Prosper, M. Marie.

**Pouvoir :** M<sup>me</sup> Besançon à M<sup>me</sup> Maunoury, M. Faucher à M. Kepa.

**Absente :** M<sup>me</sup> Dunbar.

- Communications de Monsieur le Maire au titre de sa délégation permanente :
  - Signature du devis de la Société LOUISE pour la pose de joints anti-pince-doigts à la Maison des Loisirs/RAM (793,16 € HT).
  - Renouvellement du bail consenti à La Poste pour l'occupation des locaux de la Place Copernic (durée : 9 ans ; loyer annuel : 3 929,57 €).
- Décision d'autoriser l'ouverture des commerces de Potigny les dimanches 16 janvier, 26 juin et 4, 11, 18 décembre 2022.
- Accord pour le rachat d'une concession et d'un caveau à une famille ne souhaitant plus en disposer (concession = 140 €, caveau = 930 €).
- Décision de verser l'indemnité de gardiennage de l'église (120,97 €/an) directement au curé desservant la paroisse Sainte-Barbe du Laizon.
- Fixation du tarif des emplacements publicitaires à 16,20 €/m<sup>2</sup> pour l'année 2021.
- Décisions modificatives budgétaires relatives aux dernières acquisitions foncières et immobilières engagées par la Commune, ainsi qu'à un réajustement des dotations d'amortissement.
- Présentation des propositions de la Commission des Finances concernant la réactualisation des tarifs communaux. Approbation de ces derniers avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022. (1 voix contre sur les tarifs de la cantine scolaire)
- Création d'un poste d'animateur/encadrant des temps méridien et périscolaire à 28/35<sup>ème</sup>, dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.
- Décision de nommer « Rue Maurice RAVEL » la nouvelle voie créée au lotissement « Le Haut Clos » et « Rue Paul BARBOT » celle du lotissement « Le Verger ».

### Informations données par Monsieur le Maire :

- évolutions du dossier « Droit de Prémption Urbain – Parcelle ZC n° 61 p1 » ;
- mise en œuvre et répercussions du nouveau protocole sanitaire sur les manifestations à venir ;

### Questions diverses :

- remarques suite aux premières utilisations des fourneaux de la Salle du Suvez (M. Defenouillère) ;
- démission du Chef du Centre de Secours et d'Incendie de Potigny (M. Bérel).

Séance levée à 19h30.